

24 juin 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 juin 2005](#)

Diplomatie préventive

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour financer sur le budget 2005 du SPF Affaires étrangères des initiatives en matière de diplomatie préventive.

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour financer sur le budget 2005 du SPF Affaires étrangères des initiatives en matière de diplomatie préventive.

Promotion de la paix - International Crisis GroupCe projet consiste en une contribution complémentaire de 100.000 euros (*) au budget de fonctionnement de l'International Crisis Group (ICG) basé à Bruxelles et mondialement actif dans le domaine de la prévention et la résolution des conflits. Créé en 1995, l'ICG est une organisation indépendante et multinationale à but non lucratif, qui oeuvre à la construction de la paix dans les régions du monde menacées par des conflits mortels. Les rapports et «briefing papers» de l'ICG sont largement diffusés parmi les hauts fonctionnaires des ministères et organisations internationales. Le Président du Conseil d'administration est l'ancien Commissaire européen Lord Patten of Barnes, aux côtés duquel siègent de nombreuses sommités internationales. Le budget de l'ICG a constamment augmenté ces dernières années. Il est passé de 4 millions USD en 2000 à 11,5 millions EUR en 2004. Le financement de cette organisation est entièrement constitué de contributions gouvernementales ou venant de fondations, ainsi que de dons de particuliers et d'entreprises.

Promotion de la paix et réconciliation nationale - IrakDans le cadre des efforts de la Belgique pour l'appui à la reconstruction de l'Irak, le gouvernement a décidé une contribution de 300.000 euros au Fonds fiduciaire établi par l'OTAN pour la formation des militaires irakiens, qui sera organisée dans des centres de formation de l'OTAN. Une partie des frais de la formation sera prise en charge par l'OTAN. En ce qui concerne l'autre partie, plus précisément les frais de voyage et de logement, c'est le Fonds fiduciaire qui intervient. Il est alimenté par des contributions volontaires additionnelles de la part des états membres de l'OTAN. (*) voir aussi décision du Conseil des Ministres du 29 avril 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe